

STATUT DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 03

statut-arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 22 juin 2020

Présent(s) : Christophe MORCILLO – Antoine MONTERO

Consultant : Jean-Claude LEFRANC (CTDA)

MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

ADDITIF AU PV N° 479 DU 11.06.2020

Après exploitation du fichier des arbitres féminines au 15/06/2020, et en application de l'article 45 du Statut de l'arbitrage applicable sur tout le territoire de LAuRA Foot, les clubs listés ci-dessous ont droit, s'ils le demandent, à des mutations supplémentaires pour la saison 2020-2021.

Les clubs concernés ont jusqu'au 15 juillet pour exprimer ce besoin à la Commission du Statut de l'arbitrage (par courrier ou par courriel) en précisant la ou les équipes qui bénéficieront de ce(s) mutation(s) supplémentaire(s).

Cette liste s'ajoute à celle détaillée dans le PV n° 479 du 11 juin 2020.

N° AFFILIATION	NOM DU CLUB	NOMBRE DE MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES
519579	AS SAINT MARTIN EN HAUT	1
533363	ES SAINT PRIEST	1
554474	FC CHAZAY	2

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, fax ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du District de Lyon et du Rhône, devant la Commission d'appel du DLR dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

COURRIERS RECUS

La Commission prend acte de la démission de monsieur DURAND Geoffrey (licence n° 2544436051) du club de FC CORBAS. Monsieur DURAND devient arbitre indépendant pour 2 saisons.

La Commission autorise monsieur OUNNAS Farid à représenter le club de son choix pour la saison 2020-2021, suite à la cessation d'activité du club Futsal de CS BRON TERRAILLON.

Demande du club de l'AS MANISSIEUX par courriel en date du 10/06/2020 : se reporter à la décision de la Commission du statut de l'arbitrage contenue dans le PV n°479 du 11 juin 2020.